



MUNICIPALITÉ DE DUPUY

L'Avenir entre nos mains

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée,

Lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Dupuy a adopté les règlements suivants :

Règlement # 265-2026 : « Règlement no 265 Code de déontologie des élus municipaux ».

Règlement # 266-2026 : « Règlement no 266 Traitement des élus ».

Règlement # 267-2026 : « Règlement no 267 taux de taxes 2026 ».

Ces règlements peuvent être consultés sur le site web de la municipalité au : <http://dupuy.ao.ca> (Section: « La municipalité » et « Règlements municipaux ») où au bureau municipal, 1, 7^e Avenue Ouest à Dupuy aux heures régulières du mardi au jeudi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

DONNÉ à Dupuy, ce 19 février 2026

Nathalie Soucy, directrice générale
Et greffière-trésorière intérimaire